

PROPOSITION SOUMISE PAR LES DÉLEGATIONS DE LA BELGIQUE, DU CANADA, DU DANEMARK, DE LA FRANCE, DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, DE LA GRECE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DU LUXEMBOURG, DES PAYS-BAS, DE LA NORVEGE, DU PORTUGAL, DE L'ESPAGNE, DE LA TURQUIE, DU ROYAUME-UNI ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Mesures de confiance et de sécurité

- Rappelant que la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe est partie intégrante du processus engagé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et que, selon le Document de clôture de Madrid, l'objectif de la première phase de la Conférence est d'adopter une série de mesures de confiance et de sécurité se complétant mutuellement;
- Les Etats susmentionnés sont fermement décidés à rechercher l'adoption de mesures susceptibles de donner plus d'ouverture et de prévisibilité aux activités militaires afin de réduire le risque d'une attaque surprise, d'atténuer la menace de conflit armé en Europe résultant de mésestimes et de mauvais calculs, et d'empêcher le recours à la force à des fins d'intimidation politique;
- La mise en application et la vérification de telles mesures, ainsi que le respect des engagements internationaux déjà pris, favoriseraient la stabilité, contribueraient au maintien de la paix et pourraient ouvrir des possibilités de nouveaux progrès en matière de désarmement;
- Ayant ces buts à l'esprit et se conformant au mandat de la Conférence, les Etats susmentionnés proposent les mesures de confiance et de sécurité suivantes:

I. MESURES D'INFORMATION

Mesure 1: Echange d'informations militaires

Au début de chaque année civile, les Etats participants conviennent d'échanger des renseignements sur la structure de leurs forces terrestres et aéroterrestres dans la zone d'application des mesures convenues, tel que prévu dans le mandat de la Conférence.